

Paris, le 8 juin 2020

Communiqué de presse

Rapport annuel d'activité 2019 du Défenseur des droits : Préserver les droits et libertés en toutes circonstances

Lundi 8 juin, le Défenseur des droits, rend public son [rapport d'activité de l'année 2019](#), publication prévue en avril et repoussée en raison des conséquences du confinement sur les conditions de travail de l'institution. Il joint au rapport pour l'année 2019, un [compte-rendu](#) de son activité entre le 16 mars 2020 et le début de juin.

Dans un contexte d'état d'urgence, pour la seconde fois depuis 2015, le Défenseur des droits a exercé une vigilance accrue pour que les droits et libertés soient respectés. L'institution a, pendant cette période, accueilli et accompagné les personnes face aux difficultés quotidiennes et aux ruptures de droits et d'égalité, par exemple, le caractère contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant du refus d'accepter que les parents seuls soient accompagnés ou bien le caractère illégal et discriminatoire du refus du paiement en espèces.

La situation sanitaire a mis en lumière et amplifié les inégalités auxquelles les publics les plus vulnérables sont confrontés en permanence, ainsi que le relève l'institution depuis 6 ans. L'égalité dans l'accès aux droits n'est pas une réalité pour toutes et pour tous.

Elle s'est aussi assurée que les dispositions permettant de restreindre les libertés soient suffisamment précises et strictement encadrées par la loi pour garantir aux individus une protection contre les risques d'abus et d'arbitraire, en respectant les principes de nécessité, de proportionnalité et leur caractère strictement limité dans le temps.

En 2019, l'institution a reçu **103 066 réclamations**, soit une augmentation de plus de 7.5% par rapport à 2018 et de 40% depuis 2014. 80% des règlements amiables engagés par l'institution ont abouti favorablement.

Pour sa mission de **défense des droits des usagers de services publics**, l'institution a reçu près de 62 000 réclamations, soit 9.5% de plus qu'en 2018 et 78.4% depuis 2014. Elles confirment l'ampleur des effets délétères de l'évanescence des services publics sur les droits des usagers. Le recul de la présence humaine aux guichets des administrations et la dématérialisation des démarches administratives ont été une fois encore la source de nombreuses ruptures d'égalité entre les usagers et de discriminations, telle que la discrimination territoriale.

Le Défenseur des droits a reçu 3 016 réclamations relatives aux **droits de l'enfant**, soit 21% de plus qu'en 2014. L'institution a alerté sur la question des violences subies par les enfants au sein des institutions publiques dans son rapport relatif aux [droits de l'enfant en 2019](#). Elle a également alerté sur le nécessaire respect du droit à l'éducation, notamment au regard des réclamations liées au [refus d'accès à l'école et à la cantine](#).

Le Défenseur des droits a reçu 5 448 réclamations dans le cadre de sa mission de **lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité**. Cette année a marqué la reconnaissance de la discrimination systémique par le juge du travail devant lequel le Défenseur des droits avait présenté des [observations](#) concernant la situation de 25 travailleurs maliens dépourvus d'autorisation de séjour et de travail sur un chantier : l'enquête de l'institution avait mis en évidence la hiérarchisation des tâches en fonction de l'origine des employés.

En matière de **déontologie de la sécurité**, le Défenseur des droits, a reçu 1 957 réclamations pour l'année 2019, soit une augmentation de 178% depuis 2014. L'institution qui exerce un contrôle externe sur le comportement professionnel des forces de sécurité conformément au code de sécurité intérieure plaide pour un renforcement de la relation de confiance et une plus grande transparence entre les forces de sécurité et la population, que ce soit dans le cadre du maintien de l'ordre, de l'enregistrement des plaintes, ou des contrôles d'identité.

Enfin, en matière de **protection et d'orientation des lanceurs d'alerte**, le Défenseur des droits s'est mobilisé pour une transposition ambitieuse dans le droit français de la [Directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte](#) et invite le gouvernement à se saisir de la directive pour permettre à la France de se doter d'une législation claire, opérationnelle et accessible à tous, qui soit à la hauteur de l'enjeu démocratique, de liberté d'expression et d'information, que représente le développement de la culture de l'alerte et la protection effective de ceux qui prennent des risques pour dénoncer des atteintes à l'intérêt général.

Tel un sismographe, ce rapport annuel 2019 transcrit les caractéristiques de la société dans ses rapports avec les pouvoirs publics et dans la mise en œuvre de l'état de droit. Il montre également comment il est possible de redresser les inégalités et rendre effectifs les droits, grâce au rôle de contrôle externe, essentiel, confié à l'institution

Pendant l'année écoulée, l'institution du défenseur des droits a continué à agir en s'inspirant d'une exigence de vérité sur le respect des droits et libertés, d'un objectif de confiance dans le service public et de la garantie de l'égalité, seule à même d'assurer la cohésion et la justice au sein de la République.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

—
Bénédicte Brissart
Conseillère presse et communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

—
Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46